

AVIS est donné aux personnes intéressées que :

Le conseil municipal se prononcera au cours de sa séance régulière du mardi 2 juin 2026, à compter de 19 h 30, sur les demandes suivantes de dérogations mineures à la réglementation d'urbanisme, à savoir :

DEMANDE 2508-DM-523

Immeuble concerné : 20 810, chemin de la Côte Nord
Lot 6 557 924 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne

Zone : I-2 481

Nature de la dérogation : La demande vise à augmenter à 30,5 mètres la largeur de l'entrée charretière de droite, représentant une dérogation de 16,5 mètres, soit 117,86 % supérieure à la largeur de 14 mètres prescrite à l'article 167 du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Effet : Une décision favorable du conseil aurait pour effet d'établir à 30,5 mètres la largeur de l'entrée charretière de droite pour cette propriété.

DEMANDE 2604-DM-536

Immeuble concerné : 550, chemin de la Côte Sud
Lot 6 486 860 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne

Zone : I-2 526

Nature de la dérogation : La demande vise à autoriser l'identification du bâtiment sur une enseigne détachée, en plus de l'identification murale existante, représentant une dérogation à l'article 240 du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Effet : Une décision favorable du conseil aurait pour effet de permettre l'identification du bâtiment sur l'enseigne détachée pour cette propriété.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que l'audition par le conseil municipal des demandes ci-dessus, se tiendra dans la salle du conseil municipal au 940, boulevard de la Grande-Allée, 1^{er} étage, Boisbriand, aux date et heure indiquées en titre.

Boisbriand, ce 14 mai 2026.

La greffière,
Me ÉDYTH ARIANE LAVOIE, OMA

2026.32